



# ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

## Politique et réglementation

Question écrite n° 35870

### Texte de la question

M Jean-Claude Gayssot appelle l'attention de M le ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme sur les dispositifs de securite dont tous les vehicules devraient etre dotes. Recemment, une habitante de la commune de Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis), proprietaire d'un vehicule diesel mis en circulation en juillet 1985, 38 000 kilometres, n'a pu arreter son moteur qui s'est mis a tourner a grande vitesse, sans que la chef de contact soit branchee. L'incident s'est clos lorsque le tuyau d'arrivee du gas-oil a ete coupe par une tierce personne. En fait, c'est le regulateur de distribution du gazole, a l'interieur de la pompe, qui s'est rompu. Le gazole arrivait donc abondamment et l'electrovanne, qui s'est ferme comme il se doit, n'a pu resister. En consequence, il lui demande quelles dispositions pourraient etre prevues par les constructeurs : afin qu'un moteur de vehicule puisse etre arrete en toutes circonstances ; afin de determiner si l'electrovanne est mal place ou inadapte et afin d'y remédier, le cas echeant ; car un tel incident, qui s'est produit dans un grand parking public, aurait pu entrainer de lourdes consequences.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gayssot Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 35870

**Rubrique :** Automobiles et cycles

**Ministère interrogé :** industrie, PTT et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er février 1988, page 418